

Bien qu'il n'y ait pas de certification dans toutes les langues, il y a cependant des interprètes certifiés en langue des signes américaine, arabe, française, russe et espagnole.

S'il ne vous est pas fourni d'interprète, vous pouvez déposer une plainte auprès de la cour suprême d'Ohio [The Supreme Court of Ohio]. Prière de vous reporter à la section au verso de la plaquette de cette brochure détaillant les voies de recours d'une plainte.

Si vous ne voulez pas d'un interprète

Les parties peuvent renoncer au droit qu'elles ont d'avoir un interprète. Si vous décidez de ne pas utiliser un interprète, votre renonciation devrait vous être expliquée dans votre langue maternelle (cela peut requérir l'usage d'un interprète) et la cour vous donnera l'occasion de vous entretenir avec votre avocat avant la renonciation de votre droit à un interprète. La cour s'assurera que vous comprenez l'anglais suffisamment bien pour continuer sans interprète. Votre renonciation pour un interprète devrait être faite en toute connaissance de cause, intelligemment et volontairement.

La cour n'est pas obligée d'accepter votre renonciation si elle détermine qu'un interprète est nécessaire pour la protection de vos droits et de l'intégrité des procédures judiciaires.

Avez-vous une plainte ?

La cour suprême d'Ohio [The Supreme Court of Ohio] a créé une voie de recours de plainte pour assurer que les justiciables à faible maîtrise de l'anglais puissent accéder aux tribunaux. Ce qui suit est un exposé détaillant les étapes qu'une personne peut suivre pour signaler la faille dans le chef d'une cour locale quant à la désignation d'un interprète sur un cas et des charges judiciaires lorsque le besoin s'impose d'en désigner un en vertu de la Règle de Surintendance [Rule of Superintendence] 88.

Dépôt de plainte

Vous, votre représentant légal, ou votre avocat peut soumettre une plainte en anglais ou en votre langue maternelle à travers les méthodes ci-après :

- Appeler 1.888.317.3177, ligne téléphonique sans frais. Il y a des interprètes disponibles pour vous assister à communiquer.
- Envoyer une lettre au Programme des services de langue [Language Services Program, 65 South Front Street, Columbus, Ohio 43215-3431.
- Envoyer électroniquement la plainte au Programme des services de langue [Language Services Program] à lsp.resolution@sc.ohio.gov.
- Remplir un formulaire de plainte disponible à www.sc.ohio.gov/JCS/interpreterSvcs.

Pour obtenir plus d'informations relatives à la procédure à suivre par le plaignant, visiter www.supremecourt.ohio.gov.



THE SUPREME COURT of OHIO

Collaboration avec votre interprète



Informations à l'intention des
**Justiciables sourds et à
faible maîtrise de
l'anglais**

(French/Français)

Le rôle de l'interprète de cour

Le rôle de l'interprète de cour est de vous assister si vous ne parlez pas l'anglais ou avez des compétences

limitées en anglais pour communiquer avec les gens pendant l'audience.

L'interprète le fait en devenant la voix de l'intervenant. En d'autres termes, le travail de l'interprète est de dire à haute voix ce que le juge, le procureur, votre avocat, ou toute autre personne dit dans la salle d'audience lors de votre procès, mais le dire dans votre langue. L'interprète dira également ce que vous dites dans votre langue, mais le dira en anglais de sorte que ceux qui sont dans la salle d'audience puissent comprendre ce que vous avez dit.

Le rôle de l'interprète est de vous assister à entendre les informations de la même manière que les intervenants anglophones les entendent lors de l'audience. Si l'intervenant a utilisé des termes techniques, l'interprète utilisera des termes techniques, mais dans votre langue. Si l'intervenant utilise des mots simples, l'interprète utilisera des mots simples. S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, c'est à vous de demander des éclaircissements.

D'après la loi, l'interprète doit interpréter chaque déclaration ou écrit, sans rien changer, sans résumer, ou changer le sens du message original. L'interprète n'est pas là pour donner des opinions, conseils, ou vous aider à décider de votre cas. Veuillez noter que l'interprète judiciaire :

- **N'est pas** un assistant social
- **N'est pas** un conseiller
- **N'est pas** un représentant légal
- **N'est pas** un expert en droit
- **N'est pas** un conseiller
- **N'est pas** un avocat

L'interprète n'est formé que pour interpréter et ne peut être certifié que dans le domaine d'interprétation légale. Si un interprète vous conseille ou vous donne son opinion concernant le cas, veuillez en faire rapport au juge ou déposer une plainte auprès de la cour suprême d'Ohio [Supreme Court of Ohio]. Vous trouverez les informations sur la manière de déposer une plainte au verso de la plaquette de cette brochure.

Astuces lorsque vous utilisez un interprète

Utiliser un interprète judiciaire peut être une situation difficile du fait que vous devez passer par personne interposée pour obtenir des renseignements ou vous entretenir avec le juge. Suivez ces astuces en utilisant un interprète dans une salle d'audience :

- Écouter attentivement l'interprète.
- Patience que l'interprète finisse de parler avant de répondre.
- Parler naturellement et à haute voix de sorte que l'interprète puisse entendre tout ce que vous dites.
- Si vous avez des questions, ne les posez pas à votre interprète. Demandez plutôt à votre représentant légal ou au juge directement.
- Évitez toute interruption, même si quelqu'un dans l'auditoire dit quelque chose de négatif vous concernant. Vous aurez l'occasion de parler.

Responsabilités éthiques et professionnelles de l'interprète

Lorsque le tribunal engage les interprètes, ils jouent un rôle neutre. Leur travail est d'assister fidèlement dans la communication. Les interprètes judiciaires sont également soumis à un code d'éthique limitant ce qu'ils peuvent faire. Un interprète ne peut qu'interpréter la communication présentée.

À vous ou à votre représentant légal de décider de votre cas. Voici ce que les interprètes judiciaires devraient faire :

- Interpréter tout ce qui est dit dans la salle d'audience par toutes les parties.
- Fournir un sens complet et fidèle des paroles de l'intervenant.
- Éviter de prendre partie ou d'être influencé par l'une ou l'autre partie.

- Représenter leurs qualifications fidèlement et complètement.
- Éviter de donner des avis légaux ou opinions personnelles à ceux pour qui ils interprètent.
- Éviter des discussions personnelles, concernant votre cas en particulier.
- Être discret et professionnel.

Un interprète ne devrait pas s'engager dans des conversations libres avec vous, une partie, ou un témoin pour qui il/elle interprète. La seule fois où il est permis à un interprète d'avoir une conversation avec vous ou une partie est lorsque la cour le permet en vue de s'assurer que vous et l'interprète vous vous comprenez et parlez la même langue.

Finalement, l'interprète doit garder vos informations secrètes. Il est interdit à un interprète de parler de votre cas, particulièrement vos conversations avec votre représentant légal. Votre interprète n'a pas droit de parler de votre cas en public, aux médias, ou à quiconque de votre communauté.

Désignation d'un interprète

Conformément à la loi dans l'État d'Ohio, il relève à la cour de désigner un interprète dans une procédure judiciaire, comme décrit dans le Code révisé d'Ohio [Ohio Revised Code] du 2311.14. Il existe également une règle judiciaire, qu'on peut trouver dans la Règle 88 des Règles de surintendance [Rules of Superintendence] pour les cours d'Ohio qui exige que la cour désigne un interprète certifié, s'il peut s'y trouver. La Règle 88 exige également aux cours d'éviter la désignation d'amis, membres de famille ou des personnes qui peuvent témoigner de vous ou contre vous et d'autres qui peuvent avoir un parti pris ou conflit d'intérêt.